

## Déclaration Préalable de la CGT

Madame la Présidente,

Les données sanitaires en lien avec la Covid-19 parlent d'elle-même. Le recours au télétravail massif a bien conduit à la réduction des interactions sur les sites et services et a donné comme résultat une baisse drastique des contaminations sur les lieux de travail. L'utilisation des masques chirurgicaux à l'accueil n'a pu que renforcer la sécurité des agents. **Toutes nos alertes, toutes nos propositions, toutes nos demandes allaient en ce sens. En les appliquant, vous ne pouvez que constater le résultat : les conditions de sécurité et de santé des agents sont préservées. Toute analyse contraire serait malhonnête.**

Pour autant, nous ne pouvons que nous inquiéter sur les prochaines mesures qui seront prises en lien avec un possible déconfinement en date du 15/12. Il est essentiel que Pôle Emploi ne réitère pas les erreurs subies lors du premier déconfinement. **Un retour à la normale des activités tant que le risque perdure n'est pas concevable.**

Nous demandons une fois encore à la direction de nous permettre **de construire ensemble un plan de maintien ou de continuité des activités tant que le risque sanitaire est présent.** Vous devez entendre que la réussite de ce plan dépend de la qualité du dialogue social que nous pouvons construire au sein de cette instance. Il nous faut cesser d'attendre les injonctions du gouvernement, suivies de celles de la Direction Générale et enfin anticiper !

Mais vous devez aussi prendre en compte la situation difficile dans laquelle se trouvent les agents avec la crise sanitaire mais aussi cette crise psychologique inédite. Le confinement, la privation des libertés individuelles, l'abstraction du lien social rendent difficiles le quotidien de chacun. Cette situation doit être prise en compte par les managers : **le management doit être aidant et non opprimant.** La situation informatique inédite que nous avons vécue a été révélatrice : elle a amplifié les pressions individuelles, les contrôles, les demandes de reporting, alors qu'il aurait fallu compréhension, soutien.

Aujourd'hui, sont annoncées des nouvelles mesures en lien avec l'indemnisation, vous allez déployer le nouveau suivi sur les sites. Vous devez entendre qu'il devient indispensable de renforcer les effectifs dans notre établissement. **Et quand nous constatons que notre région aura 0 renfort en CDI, nous ne pouvons que nous interroger sur le discours et les données que vous portez à la Direction Générale, en totale contradiction avec ce qui est vécu sur les sites.**

**Vous le constaterez, une nouvelle fois, nous vous demanderons de la transparence dans les réponses apportées afin de donner la possibilité à chacun de se projeter professionnellement dans les semaines difficiles que nous allons encore devoir vivre.**

## Questions CGT / Réponses Direction

**1/ Dans la note d'informations RH, actualisée en date du 02/11/2020, il est mentionné que les dispositions liées au télétravail, la prise en charge des frais kilométriques et de parking, la suspension des formations sont prévues jusqu'au 01/12/2020. Nous nous doutons qu'au vu de la situation sanitaire actuelle, ces dispositions restent maintenues dans leur intégralité. Pouvez-vous nous le confirmer ? Une nouvelle note RH est-elle prévue ou une actualisation sera-t-elle effective afin de modifier les dates de fin des dispositions ?**

**La note RH en date du 02/11/2020 reste bien d'actualité. Elle continue à s'appliquer tant qu'une nouvelle actualisation de la note ne la remplace pas. Ainsi il ne faut plus tenir compte de la date du 01/12 dans la note en cours.**

**2/ Lors des réunions entre la Direction Générale et les Délégués Syndicaux Centraux, des informations chiffrées sont données sur les visites en agences, les mails entrants, les mails sortants, les contacts téléphoniques, les DAL, les offres d'emploi et le délai des ESI. Pourquoi les données, concernant notre établissement, ne sont pas communiquées aux élus du CSE ? Elles permettraient d'évaluer les impacts des mesures, les conditions de sécurité et la répartition de la charge de travail.**

**« Nous entendons la demande, nous n'avons pas les données chiffrées. Il faut du temps pour effectuer la compilation. » Nous rappelons à la direction que l'ordre du jour du CSE portait sur le point à date de la situation sanitaire et que ces données devaient nous être fournies.**

**3/ De même, pouvez-vous nous donner la répartition quotidienne des agents présents sur site et en télétravail en nous donnant les informations par site et structure ?**

**« Il y a plus d'agents en télétravail, mais nous n'avons pas les données chiffrées. Il faut du temps pour effectuer la compilation ». Nous aurions dû être prévenus qu'il s'agissait d'une réunion sur la situation sanitaire où la direction serait incapable de donner des éléments précis sur la situation sanitaire**

**4/ Il a été décidé la suspension du jour de carence pour les agents publics dont l'arrêt maladie est lié à l'épidémie de Covid 19. Même si une nouvelle fois, c'est bien l'abrogation de cette mesure que nous revendiquons, pouvez-vous nous confirmer que Pôle Emploi va bien appliquer cette disposition ?**

**La direction appliquera bien cette disposition. Enfin une réponse !!!**

**5/ La campagne de promotion pour les agents de droit privé va se terminer le 18/12/2020. La CPLU Opérations de carrière se tiendra le 15/12/2020 pour les agents de droit public. Avez-vous communiqué auprès de vos managers sur la nécessité d'un entretien avec les agents pour informer de la décision de promotion ou non, en mentionnant que la situation sanitaire actuelle ne les dédouane pas de cette responsabilité ?**

La direction confirme que les dispositions actuelles, dont le télétravail, ne doit pas dédouaner la responsabilité des managers.

Tous les agents de droit public et de droit privé seront reçus pour être informés des décisions de promotion ou de non promotion. De plus, dans le cadre des PVI, les agents de droit public seront bien reçus en entretien préalable comme le prévoit les textes en vigueur.

**6/ Quelles sont les mesures que la direction compte prendre à compter du 15/12/2020 avec l'annonce prévisible du déconfinement et de la fin des attestations de déplacement ?** Nous savons que vous allez attendre les directives gouvernementales puis les injonctions du ministère de tutelle et de la direction générale. Mais une nouvelle fois, nous vous demandons de maintenir les dispositions actuelles tant que le risque sanitaire est présent et éviter ainsi de participer à une 3<sup>ème</sup> vague de contaminations. **Pouvez-vous nous confirmer que les dispositions actuelles seront maintenues a minima du 15/12/2020 au 20/01/2021 ?**

La direction nous confirme que les dispositions actuelles dont le PRA 2 devraient être maintenues a minima jusqu'au 20/01/2021. Les plannings prévisionnels doivent bien tenir compte du maintien des mesures dont celle du recours important au télétravail.

**Pour autant, nous portons l'alerte à la direction que si la levée de l'attestation de déplacement au 15/12 est maintenue, il y aura bien un risque de générer un flux supplémentaire ce qui pourra inciter les managers à planifier plus d'agents à l'accueil. De même, la levée de ces restrictions risque de rendre difficile la tenue des entretiens à distance, si dans le même temps, la direction maintient son discours que les sites sont ouverts sur le flux. La Direction note l'alerte.**

Nous revendiquons la nécessité que la réception des usagers se fasse par un système de prise de rendez-vous, comme le prévoit la circulaire de la ministre de la fonction publique.

Enfin, la direction nous confirme qu'il y a eu des maladroites dans les demandes de reporting. Ce point a été repris par la Directrice Régionale lors des réunions de direction : il ne doit pas y avoir plus de reporting en télétravail que lorsque les agents sont présents sur site. Et évidemment, il n'y aucune pression locale sur la VISIO, puisqu'il n'y a aucun objectif régional... **Comment dire ???? Un CSE pour RIEN !!!**

***Vos élu(e)s et votre représentante au CSE:***

*Elu(e)s titulaires* : Mohamed BENHADDOUCHE, Céline COUCKE, Stéphane SALLE, Laurent DUBOST, Amélie WERKIN

*Elu(e)s Suppléants* : Emilie HEYZE, Nicolas DELACOURT, Emilie VASSEUR, Farida BETINA, Bruno VERBEURGT

*Représentant syndical* : Julien ROUSSEL

Pour nous contacter: [syndicat.cgt-hdf@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.cgt-hdf@pole-emploi.fr) <http://cgt-pole-emploi-hauts-de-france.fr>